



## **DELIBERATION N° 2022-10-06-2-1**

Séance du 06-10-2022

Point 2.1: Modalités Contrôle de Connaissances – Licence de Sociologie 1<sup>ère</sup> année

### **LE CONSEIL D'UFR DE SOCIOLOGIE**

VU Le code de l'éducation

VU les statuts de Nantes Université, notamment l'article 14

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Membres en exercice: 18

Nombre de votants: 9

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention: 0

#### **Article n°1 : Approbation**

Le conseil d'UFR de Sociologie approuve à partir de l'année universitaire 2022-2023, les modifications de modalité de contrôle de connaissances pour le:

- **Diplôme: Licence**
- **Mention: Sociologie**
- **Parcours: -**
- **Année(s) : 1<sup>ère</sup> année**

Les documents sont annexés à la délibération.

#### **Article n°2 : Publication et transmission**

La secrétaire général de l'UFR de Sociologie est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de Nantes Université et transmise à la Rectrice.

Nantes, le 06-10-2022

La Directrice de l'UFR de Sociologie  
Pascale MOULEVRIER,



HSO2-5	Géographie (coef et ects : 3)	HGA2-3A	Enjeux environnementaux contemporains - Approche théorique	20		3			x	2 h				x	2 h				x	2 h				x	2 h	
HSO2-6	UE transversales (coef et ects : 2)	HSO2-61	Expression orales et écrites ou projets professionnels		12	1	x							x	2h				x	2h				x	2 h	
		HSO2-62	Anglais                   langue au choix		24	1																				
		HSO2-63	Espagnol		24		x								x	2 h				x	2 h				x	2 h

La Directrice de l'UFR de Sociologie  
Pascale Moulevrier

